

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DU BURKINA FASO

Présentation De MoniqueDAH

Déclaration au nom du Centre
d'information et de formation en
matière de droits humains en Afrique
que (CIFDHA)

UPR INFO PRÉ SESSION POUR LE BURKINA FASO

SEPTEMBRE 2023

Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA)

Activités :

- Formation et information en droits humains
- Assistance juridique et judiciaire aux victimes de violation des droits humains
- Surveillance, documentation et rapportage (SDR) des cas de violations des droits humains et de l'espace civique
- Suivi des politiques publiques et plaidoyer
- Participation et suivi des mécanismes internationaux

La maternité sans risque pour les femmes au Burkina Faso

Recommandation 3^{ème} cycle de l'EPU : Poursuivre les efforts de lutte contre la mortalité maternelle et doter les centres de santé du matériel et des médicaments nécessaires (Luxembourg)

Situation actuelle :

- ✓ Taux de mortalité maternelle : 320 pour 100 000 naissances vivantes en 2021 ;
- ✓ Taux de mortalité infantile : 30% en 2021 ;
- ✓ Taux de mortalité néonatale : 18% en 2021.

Recommandations :

- Assurer un meilleur accès aux services de santé de grande qualité pour promouvoir la bonne santé et le bien-être des femmes et des enfants conformément à la recommandation 125.82 du 3ème cycle acceptée par le Burkina Faso d'ici à 2028 ;
- Rendre effective la couverture sanitaire universelle en vue de réduire très significativement la mortalité maternelle et infantile conformément aux objectifs principaux de la CIPD+25 d'ici 2028.

Planification familiale des femmes au Burkina Faso

Recommandation 3ème cycle de l'EPU : Adopter des mesures législatives et politiques qui permettent aux femmes et aux adolescents de bénéficier d'une éducation sexuelle et de services de santé génésique qui leur sont favorables (Honduras)

Situation actuelle :

- ✓ Seulement 43% de femmes ont décidé seule de l'adoption de leur méthode de contraception, 19% l'ont adoptée en cachette, 11% n'utilisent pas de méthode de contraception à cause du refus de leur conjoint/partenaire ;
- ✓ 43,8% des utilisatrices récentes n'ont pas reçu des informations sur les effets secondaires de leur méthode contraceptive, 38,8% des utilisatrices n'ont pas reçu des informations sur une autre méthode autre que celle qu'elles utilisent actuellement ;
- ✓ Ruptures d'approvisionnement en intrants au niveau de certains centres de santé.

Recommandations :

- Pérenniser la gratuité de la Planification Familiale pour toutes les femmes à travers sa prise en compte dans l'assurance maladie universelle d'ici à 2028 ;
- Renforcer la chaîne d'approvisionnement des produits de santé y compris les contraceptifs modernes de qualité afin d'assurer leur disponibilité permanente dans tous les services de santé au niveau national et communautaire d'ici à 2028 ;
- Renforcer les capacités des structures privées de santé dans la mise en œuvre des activités de planification familiale et santé reproductive (PF/SR) en les dotant d'équipements medicotechniques, intrants, consommables d'ici à 2028 ;
- Renforcer l'information sur les services de planification familiale de qualité, fondés sur le choix libre et éclairé à tous les niveaux du système de santé à travers la sensibilisation des communautés.

Egal accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Recommandation 3^{ème} cycle EPU : Permettre d'appliquer le régime national de soins de santé en vue d'offrir des services de santé à tous sans discrimination (Israël).

Situation actuelle :

- ✓ Services de santé sexuelle et reproductive inadaptés aux besoins des jeunes ;
- ✓ Services de santé sexuelle et reproductive inadaptés aux besoins femmes en vivant avec un handicap.

Recommandations :

- Renforcer l'accès des adolescent.e.s et des jeunes, à une information complète et adaptée à leur âge à travers la sensibilisation, à une éducation à la vie familiale et à des services de santé reproductive et planification familial complets, de qualité, rapides et adaptés à leurs besoins conformément à la cible 3.7 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- Adapter le plateau technique à la prise en charges des soins obstétricaux et gynécologiques en faveur des femmes handicapées.

Interruption sécurisée de grossesse au Burkina Faso

Recommandation 3^{ème} Cycle EPU : Ne pas ménager les efforts pour améliorer l'accès aux soins de santé pour tous, notamment aux services de santé sexuelle et génésique (Australie).

Situation actuelle :

- ✓ Lourdeur de la procédurale l'interruption sécurisée de la grossesse dans les conditions prévues par la loi ;
- ✓ Vulnérabilité des femmes et des filles ;
- ✓ Méconnaissance des conditions prévues par la loi par les femmes et les filles.

Recommandations :

- Renforcer l'information sur les conditions légales de l'interruption sécurisée de la grossesse au Burkina Faso auprès des femmes notamment celles en situation de vulnérabilité, à travers des campagnes de sensibilisation ;
- Accélérer les procédures devant les juridictions en cas de viol ou d'inceste afin d'assurer l'accès aux services d'interruption sécurisée de la grossesse selon la loi et des soins post-avortement, particulièrement dans les établissements de soins primaires desservant les populations en situation de vulnérabilité et de marginalisation.